



## Fausse déclaration au tribunal civil et pénale

Par **Filao**, le **18/08/2021** à **11:25**

Bonjour,

je suis dans 2 procédures , une civile et une pénale , la personne a fait de fausse déclaration au juge ( totalité des l'assurance vie , alors qu'il a eu 33%), photo truquée avec une fausse date , fausse déclaration sur des bijoux , acquisition parking ...

et tellement d'autres choses ...

Pensez vous utile de lancer une procédure ?

avec mes remerciements

p

Par **Yukiko**, le **18/08/2021** à **12:02**

Bonjour,

Les procédures sont lancées, il faut agir dans le cadre de ces procédures. La personne a fait de fausses déclarations, vous répondez que ces déclarations sont mensongères, vous en apportez la preuve ou, tout au moins dans la procédure pénale, des indices à l'appui de vos allégations, et le juge appréciera.

Par **Filao**, le **18/08/2021** à **22:28**

Merci mais c'est pas aussi simple